

ÉCOLE PRIMAIRE Le Tournesol
Conseil d'établissement #5
Ordre du jour
Mercredi 13 mars 2024

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue (5 min)

Heure de l'ouverture de l'assemblée : _____

Nombre de parents présents (environ): _____

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (2 min)

_____, est désignée par l'Assemblée afin d'agir comme
secrétaire pour la rencontre de ce soir.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min) AD

La lecture de l'ordre du jour.

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

4. Lecture et adoption du PV du 2024-01-17 (2 min) AD

La lecture de l'ordre du jour.

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

5. Questions du public (2 min)

6. Comité de parents (résumé de la rencontre) (Karine) (5min)

7. Réponses aux questions pour M. Patrick Archambault (15 min)

8. Grille-matière AP (10min)

9. Organisation scolaire (15 min)

- Maternelles 2024-2025 (information)
- Politique du transport scolaire (consultation)

10. Service de garde (10 min) AP

1. Informations générales
2. Inscriptions 2024-2025
3. Idées de sorties 2024-2025

11. Fondation l'Héritage Le Tournesol (5 min)

1. Achat pour le SDG
2. Vente de casquette
3. Dîner Pizza (Boston pizza)

12. Varia

- Photos scolaires

Levée de l'assemblée à _____.

Proposé par :

Appuyé par :

AD Adopté **AP** Approuvé

ADOPTER : Modifier, ajouter ou supprimer tout élément d'une proposition. Le conseil d'administration a tout pouvoir sur certaines propositions du fait qu'il est chargé de les adopter. L'adoption d'une proposition, d'un projet, d'un document peut impliquer de le modifier, de l'amender ou de l'accepter tel qu'il a été initialement présenté.

APPROUVER : Accepter ou refuser une proposition sans possibilité d'y apporter des modifications - le pouvoir de dire oui ou non.